

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/22

22 novembre 1995

(95-3647)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>FINLANDE</u>		
Nom de l'organisme à activité normative:	Finnish Standards Association SFS (Association finlandaise de normalisation SFS)	
Adresse de l'organisme à activité normative:	P.O. Box 116 FIN-00241 Helsinki Finlande	
Téléphone: + 358 0 149 9331	Téléfax: + 358 0 146 4914	Télex:
Courrier électronique: wto@sfs.fi		
Type d'organisme à activité normative:		
<input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale		
<input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental		
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Organisme central de normalisation couvrant toutes les activités de normalisation; membre de l'ISO et du Comité européen de normalisation		
Date: 3 novembre 1995		